

Institut des vérificateurs internes (IVI)

Objectif

L'Institut des vérificateurs internes est un organisme international qui regroupe des professionnels de la vérification interne. Un de ses objectifs est l'établissement de normes d'éthique et de pratiques professionnelles de la vérification interne.

Conditions d'admission

L'Institut décerne le titre de « Certified Internal Auditor » (CIA) à la personne qui remplit les conditions suivantes :

- être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent, auprès d'une institution reconnue;
- avoir acquis au moins deux années d'expérience pertinente sur le marché du travail en vérification interne ou dans des activités apparentées;
- avoir réussi les quatre examens de l'Institut;
- faire preuve d'un comportement professionnel et d'un jugement exemplaire, et s'engager à respecter le Code de déontologie établi par l'IIA.

Information

On peut obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à :

Institut des vérificateurs internes
Section de Montréal
900, rue Cherrier
Montréal (Québec) H2L 1H7

Téléphone : 514 395-2267

Courriel : info@ivim.com

Programme d'études

- Programmes de l'École correspondants :
 - certificat en gestion comptable des organisations – filière comptabilité professionnelle
 - certificat en comptabilité professionnelle
 - certificat en gestion d'entreprise – profil régulier
- L'Institut se réserve le droit d'apporter à ce programme toute modification qu'elle jugerait nécessaire.
- L'étudiant doit s'assurer de respecter les préalables dans les parenthèses.
- Le titulaire d'un DEC en techniques administratives devra demander une analyse de son dossier. Il pourra être dispensé de certains cours ou obtenir des exemptions s'il rencontre les exigences de l'École.
- Avant de faire son choix de cours, l'étudiant doit consulter la [liste des cours mutuellement exclusifs](#). Un seul de ces cours pourra contribuer à l'obtention d'un certificat.

Structure du programme

ÉTAPE I – Programme du certificat en gestion comptable des organisations – filière comptabilité professionnelle (30 crédits)

L'étudiant qui sera dispensé de suivre certains cours à cause de sa formation antérieure les remplacera par des cours de l'étape II et III.

30-400-92	Management
30-620-92	Méthodes quantitatives en gestion
30-700-06	Introduction à l'informatique en gestion
30-804-09	Environnement macroéconomique
31-901-06	Présentation de l'information comptable
31-902-06	Utilisation de l'information comptable (31-901-06)
31-903-02	Coût de revient et rentabilité (31-902-06)
31-904-06	Théorie comptable I (30-620-92 et 31-902-06)
31-950-02	Planification fiscale (31-901-06)
31-971-81	Aspects juridiques des activités commerciales

ÉTAPE II – Programme du certificat en comptabilité professionnelle (30 crédits)

30-290-06	Gestion financière I (30-900-06 ou 31-904-06)
30-291-06	Gestion financière II (30-290-06) et (30-610-94 ou 30-620-02)
30-600-92	Méthodes statistiques en gestion
30-710-96	Analyse et conception des systèmes d'information (30-705-11)
32-905-11	Théorie comptable II (31-904-06)
32-910-11	Contrôle interne (30-710-96)
32-930-02	Contrôle budgétaire et évaluation de la performance (30-620-92 et 31-903-02)

Au moins deux des quatre cours suivants :

32-911-11	Audit des états financiers (32-910-11)
32-931-11	Contrôle de gestion et décision (32-930-02)
32-990-84	Cas de comptabilité administrative

S'il y a lieu, choisir un cours à option du certificat en comptabilité professionnelle pour compléter ce programme.

ÉTAPE III – Programme de certificat en gestion d'entreprise – profil régulier (30 crédits)

Au moins deux des trois cours suivants :

30-100-82	Introduction au marketing
30-300-10	Gestion du personnel
30-500-89	Gestion des opérations et de la production

Cours obligatoire à suivre comme dernier cours du certificat

30-490-06	Stratégie de l'entreprise
-----------	---------------------------

N.B. L'étudiant choisira des cours de son choix pour compléter le certificat en gestion d'entreprise.